



Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

*Avis public*

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 16 mars 2026 le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 533 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ainsi que la fixation des échéances de paiement du droit**

Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 23 mars 2026

*Document Original Signé*

*Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**RÉF :** Règlement numéro 533 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ainsi que la fixation des échéances de paiement du droit

Je soussigné, Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier et résident à Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis le 23 mars 2026 ci-haut en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la municipalité [www.notre-dame-des-neiges.qc.ca](http://www.notre-dame-des-neiges.qc.ca).

Entre 8h30 et 18h00, le 23 mars 2026

En foi de quoi, ce certificat est donné le 23 mars 2026

*Document Original Signé*

*Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

